

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU **MARDI 10 DECEMBRE 2019**

Étaient présents : MM. MAYOR G. AERBEYDT M. VERSMESSEN P. BERNARD-LIEVEN MJ. RIGAUT B. GALAND R. MARCQ F. DELTOUR JP. AMUSAN-ROYER J. FEVRIER V. TOMASELLA-GARNIER Ch. PLATEL L. POUILLE O. HAZELL N. MESTDAGH J. DAL MORO S. VANDAELE-MEQUIGNON C.

Procurations : MR DEBRAUWER A. donne procuration à MR MARCQ F.
MR BROUTIN F. donne procuration à MR MAYOR G.

Absents excusés : MME HOCHART GILLES F.
MME DOURDENT L.

Secrétaire de séance : Madame AERBEYDT Martine

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 NOVEMBRE 2019 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1 – Consultation obligatoire du Conseil Municipal après retrait de délégation d'un adjoint

Suite au retrait à compter du 10 Décembre 2019 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Madame Marie-José LIEVEN, 4^{ème} adjointe au Maire par arrêté du 10 avril 2014 dans les domaines des cérémonies, la culture et l'animation,

Le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir Madame LIEVEN Marie-José dans ses fonctions d'adjoint au Maire sans délégation.

Madame LIEVEN prend la parole :

« Monsieur le Maire, vous avez décidé de m'enlever mes délégations et de poser la question au conseil municipal sur mon maintien ou non dans ma fonction d'adjointe jusqu'au terme de ce mandat. Je souhaite, pour que chacun puisse mesurer votre indécatesse et votre manque de respect envers le travail fourni, vous rappeler ce que je pense avoir amené à la commune au travers de ma mission, pour valoriser et la faire connaître à l'extérieur.

Elue en 2008, j'ai tout de suite pris ma place dans la nouvelle commission « fêtes et cérémonies ». J'ai activement participé à toutes les manifestations mises sur pieds par l'adjointe de l'époque, toujours avec la volonté de faire progresser cette commission dans le but d'apporter de la distraction et de la joie dans la commune.

Mon implication a certainement dû vous satisfaire, puisqu'en 2014, vous m'avez demandé de prendre la responsabilité de cette commission et de la faire progresser. Je profite ici pour remercier celles et ceux qui auront toujours été présents près de moi pour m'aider dans ma tâche, surtout dans les moments difficiles.

Le printemps du Livre, Bièrenfêtes, Allennes en Fête, et les expositions et conférences diverses sont des manifestations mises en place depuis 2014 et qui sont aujourd'hui des références.

Mon implication au service des associations a toujours été totale et elles me l'ont bien rendu. Je veux aussi leur rendre hommage et leur dire qu'elles me manqueront.

Malheureusement, depuis quelques mois vous m'avez empêchée d'effectuer mon travail pour des raisons qui m'échappent. Exemple vous m'avez demandé d'annuler la soirée traditionnelle de fin d'année prévue le 23 novembre dernier.

Monsieur le Maire, pour vous éviter de passer à ce vote sanction, qui ne vous honore pas, j'ai l'honneur de vous présenter ma démission, non seulement de ma fonction d'adjointe mais aussi de mes fonctions de présidente du Comité des fêtes et de membre du conseil municipal. »

Monsieur le Maire rappelle que seul monsieur le Préfet peut accepter cette démission.

Monsieur POUILLE prend la parole :

Il dénonce le procès fait à l'encontre de Madame LIEVEN et le manque de communication et d'invitations dans les commissions dont il fait partie. Il relève également avoir fait l'objet d'attaques par l'intermédiaire d'un tract politique de la majorité en place en juin 2019. Pour ces raisons et en forme soutien à Madame Marie-José LIEVEN, à son tour, Monsieur POUILLE annonce sa démission.

Monsieur le Maire rappelle une nouvelle fois que seul monsieur le Préfet peut accepter cette démission.

Délibération ajournée dans l'attente du retour effectif du Préfet dans cette annonce de démission.

2 – Détermination du nombre d'adjoints

Délibération ajournée suite à l'annonce des démissions.

3 – Définition du rang des adjoints au Maire

Délibération annulée suite à l'annonce des démissions.

4 – Mission Locale Métropole Sud

Conventionnement et désignation d'un membre au Conseil d'Administration.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de statuer sur le projet de conventionnement annexé ainsi que de désigner un représentant à la Mission Locale Métropole Sud.

Monsieur DELTOUR étant seul candidat, il est désigné représentant à la Mission Locale Métropole Sud par 17 voix pour et 2 abstentions.

5 – Mise à jour inventaire communal

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de statuer sur la reprise de biens et immobilisations communautaires suite au retour à la commune des compétences : Ecole, Chauffage, Sports, Médiathèque, Espaces Verts et Eclairage Public.

Adopté à 17 voix pour et 2 abstentions

6 – Convention de remboursement de la dette 2020/2035

Commune d'Allennes-les-Marais – Communauté de Communes de la Haute Deûle.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de statuer sur le projet de conventionnement de reprise d'une part de la dette CCHD par la Commune d'Allennes-les-Marais pour la période 2020-2035.

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions.

7 – Suppression du poste d'Attaché Territorial du tableau des effectifs

Compte tenu de la création du poste d'Attaché Territorial Principal et la réussite à l'examen correspondant d'un agent et de sa nomination au 13 novembre 2019, il convient de supprimer le poste d'Attaché Territorial qu'il occupait jusqu'alors.

Le Maire propose à l'assemblée :

-la suppression de l'emploi d'Attaché Territorial à temps complet au service administratif.
Adopté à 17 voix pour et 2 abstentions.

8 – Tableau des effectifs : mise à jour au 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire expose que, suite aux différents mouvements qui se sont produits au sein du personnel, de l'organisation avec la fusion COMMUNE/METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE, il y a lieu d'enregistrer les modifications au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est présenté ci-après ; il tient compte des modifications durant l'année 2019 et antérieurement.

CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
<u>Filière administrative</u> Direction générale..... Attaché Territorial..... Rédacteur Territorial..... Adjoint Administratif.....	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Directeur Général des Services ➤ Attaché Principal ➤ Rédacteur Principal 1^{ère} classe ➤ Rédacteur Principal 2^{ème} classe ➤ Rédacteur territorial ➤ Adjoint Administratif ➤ Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe ➤ Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe 	1 1 1 1 3 1 1 3
<u>Filière technique</u> Technicien territorial..... Agent de maîtrise..... Adjoint technique.....	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Technicien territorial ➤ Agent de maîtrise ➤ Adjoint technique principal 1^{ère} classe ➤ Adjoint technique Principal 2^{ème} classe ➤ Adjoint technique 	1 1 2 13 7
<u>Filière Médico-Social</u> Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.....	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2^{ème} classe 	1
<u>Filière Animation</u> Adjoint d'animation.....	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adjoint d'animation Principal 2^{ème} classe ➤ Adjoint d'animation 	2 4
<u>Filière Police Rurale et Municipale</u> Agent de Police Municipale.....	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chef de Police Municipale 	1
<u>Filière culturelle</u> Assistant territorial de conservation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assistant Territorial de Conservation 	1
TOTAL		45

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir arrêter le tableau des effectifs de la Commune au 1^{er} janvier 2020, comme présenté ci-dessus par 17 voix pour et 2 abstentions.

9 – Décision Modificative Budgétaire – Mutation de crédit

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des crédits pour l'installation d'une alarme intrusion et d'un système de vidéo-surveillance au hangar rue du Commandant Cousteau.

Afin de pouvoir mandater ces dépenses, il propose les mutations de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

OPERATION 103 - Travaux divers logements locatifs

Compte 21318 – Autres bâtiments publics - 5 000.00

OPERATION 74 – Travaux divers bâtiments communaux

Compte 21318 – Autres bâtiments publics + 5 000.00

Délibération adoptée par 17 voix pour et 2 abstentions.

10 – Consultation entretien des espaces verts communaux 2020/2022 **Désignation du titulaire**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 17 septembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement d'une procédure de consultation en matière gestion des espaces verts communaux pour la période 2020-2022.

Cette consultation a été lancée selon la procédure adaptée et fait l'objet d'un avis à publication dans un journal d'annonces le 17 octobre 2019 et le profil acheteur.

A l'issue de l'ouverture des plis et de leur analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre suivante :

**Société PINSON PAYSAGE, 182 rue Georges Brassens CRT3
CS 10433 FRETIN
59814 Lesquin Cedex**

Pour un montant annuel de : 98 037,085€ HT.

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions.

**11 – Projet de réhabilitation d'un bâtiment municipal en RAM + Micro-crèche
Choix d'un maître d'œuvre.**

Monsieur le Maire expose que la commune a engagé une procédure de consultation adaptée en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment municipal en RAM + micro-crèche.

La procédure a fait l'objet d'une publicité adaptée et d'une mise en concurrence.

A l'issue de l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de **l'Agence Xavier HANIQUE, agence d'architecture, 1 rue Goëman 59520 MARQUETTE LEZ LILLE, en association avec SIB Ingénierie, économiste à Wandignies-Hamage, pour un montant de 23 900 € H.T.**

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions.

12 – Questions diverses

Fin de séance à 19h20.

Le Maire,

G.MAYOR

